

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

A propos d'un pacte

Après le pacte d'assistance conclu entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, qui pourrait dire où finira la guerre commencée sur les bords du Rhin ? Qui pourrait lui assigner des limites dans l'espace et dans le temps ?

Les forces en conflit, qu'elles soient déjà en lutte ouverte ou bien qu'elles ne fassent encore que se mesurer avant de s'affronter, débordent largement le cadre européen devenu trop étroit pour l'immense champ de bataille qui menace de s'étendre de continent à continent jusqu'aux extrémités de la terre !

Le dit pacte stipule en effet que les trois pays « assument l'obligation de se soutenir mutuellement de tous leurs moyens politiques, économiques et militaires au cas où l'une des trois puissances contractantes serait attaquée » par une puissance non encore engagée dans la guerre européenne ou dans « le conflit sino-japonais. »

Voilà donc, dès maintenant, établie une solidarité entre les événements d'Europe et ceux d'Asie. Est-ce le commencement d'un circuit planétaire, d'un Tour du Monde de la guerre ?

Deux puissances seulement sur la face du globe sont dans la situation définie par le pacte de Berlin. Il n'y a que deux grands pays qui ne soient pas encore « engagés dans la guerre européenne ou dans le conflit sino-japonais » : la Russie et les Etats-Unis ! Or, le dit pacte stipule nettement qu'il n'est pas dirigé contre la Russie.

C'est clair !... Surtout si l'on observe qu'il ne fait pas la même réserve en ce qui concerne les Etats-Unis. Il n'y a pas moyen de les mieux désigner, sans les nommer. L'alliance germano-italo-japonaise est donc une précaution prise contre l'éventualité de l'intervention américaine !

Les commentaires qui accompagnent à Berlin et à Rome la publication de ce document diplomatique pour en expliquer l'esprit insistent sur cette idée que l'association des trois puissances ne constitue une menace pour personne et qu'elle a seulement « pour but de prévenir une extension inutile du conflit ». Que l'extension soit inutile, cela n'a pas suffi à les convaincre que la précaution le soit aussi.

En tout cela, il y a pour nous cette sensation atrocement douloureuse que la France ne compte plus. Nous ne sommes pas encore habitués à cette humiliation ! Notre pays, qui figurait au premier rang parmi les meneurs des choses internationales, est comme éliminé des affaires du monde. Il figure à présent dans ces éléments négligeables dont le sort est réglé sans qu'on prenne la peine de les consulter. Des maîtres décident entre eux comment ils « organiseront » la société internationale, se réservant de nous indiquer la place où nous serons relégués et le rôle qu'ils auront bien voulu nous y réserver. Et Berlin exalte la puissance d'un bloc de 250 millions d'habitants dont il est le chef !...

A aucun moment de l'histoire on n'a eu plus qu'à présent la dure impression de cette réalité que la force mène le monde ! Tout lui est soumis et il n'est pas d'élément compensateur qui ose seulement réclamer la part de l'esprit.

Le droit, la justice, la raison ont été désarmés. « Arrière les canons, les fusils, les mitrailleuses ! »... Vous rappelez-vous ce briandage programme, ce mot d'ordre assassin et de quelles ovations imbéciles il fut accueilli par des exaltés qui acclamaient ainsi la condamnation et la mort de ce qu'ils prétendaient faire triompher.

Ah ! comme on voudrait tenir là quelques-uns de ces misérables divagateurs qui ont si bien préparé ce qu'ils voulaient empêcher, qui ont tant contribué à briser le moral de notre peuple en le persuadant que la force est méprisable, qu'il est bon d'être faible, qu'il est beau d'être sans défense, que la justice n'a pas besoin d'armes ni la patrie de soldats, qu'elles sauraient bien se défendre seules dans le cas d'ailleurs impossible où quelque imprudent sacrilège oserait les menacer. Ils nous assuraient même que « la conscience du monde » se soulèverait contre l'agresseur ! Ça, c'était une garantie !

Oh ! l'effort acharné, obstiné, systématique des Allemands pour refaire à leur pays une puissance guerrière n'effrayait pas nos prédicateurs de pacifisme. Ils n'avaient que brocards et railleries pour le Führer exhortant son peuple à l'héroïsme et au sacrifice. « Les canons valent mieux que le beurre ! » Ce qu'on a pu rire et plaisanter chez nous de cette formule et d'un peuple capable d'obéir à de tels mots d'ordre !

Seulement, voilà ! Aujourd'hui ils ont le beurre que nous n'avons plus parce qu'ils ont eu les canons que nous n'avions pas.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Manœuvre britannique contre nos colonies

Le gouverneur général Cayla télégraphie de Tananarive au secrétaire d'Etat aux Colonies.

« Le poste de radiotéléphonie de Londres a l'audace de m'avertir que tant que les décisions du gouvernement français seront exécutées à Madagascar, les communications maritimes seront interrompues entre la colonie et le reste du monde. »

« La même communication ajoute qu'une amélioration de cette situation est subordonnée à la collaboration entre l'administration locale et la Grande-Bretagne. »

« L'opposé à cette mise en demeure outrageante le mépris le plus profond. »

Après Dakar

Commentant les événements de Dakar, les milieux autorisés de Londres déclarent qu'on ne doit pas se dissimuler que l'affaire de Dakar a été un échec. Toutefois, ces mêmes milieux pensent que le gouvernement de Londres n'a pas de raisons de lui accorder une trop grande importance et qu'il vaut mieux considérer ce qu'est là un incident fâcheux, mais réglé désormais.

Cependant, dit-on, il est regrettable que les partisans de Gailla à Dakar se soient laissés entraîner par leur optimisme.

Après le bombardement de Gibraltar

D'après des informations de source espagnole arrivées de Gibraltar, on compte que 200 personnes environ ont été victimes du dernier bombardement de Gibraltar. Les autorités anglaises avaient donné l'ordre d'enterrer les morts en secret.

On ajoute que le nombre des blessés est beaucoup plus élevé que le chiffre avoué par les Anglais.

La guerre aérienne anglo-allemande

A la suite du bombardement de Berlin par la R.A.F., qui eut lieu dans la nuit du 24 au 25, la radio allemande avait annoncé de nouvelles et terribles représailles contre Londres.

Depuis, les avions à croix gammée ont multiplié les raids massifs sur la capitale britannique, faisant alterner les jets de bombes à haut explosif avec les jets de grosses bombes incendiaires.

De son côté, l'aviation britannique poursuit le pilonnage méthodique des bases de l'invasion allemande et des grands centres vitaux du Reich.

Accord italo-espagnol

La radio allemande annonce que M. Serrano Suner, ministre de l'intérieur d'Espagne, a eu à Berlin des échanges de vues avec le comte Ciano, ministre des affaires d'Italie.

Les entretiens, qui ont revêtu un caractère de grande cordialité, ont abouti, précise-t-elle, à une entente complète sur les questions intéressant les deux pays.

Le budget d'armements des Etats-Unis

La Chambre des représentants a adopté un crédit d'un milliard 470 millions de dollars, en complément du budget d'armements du président Roosevelt. Le projet a été ensuite envoyé au Sénat.

Le total du crédit que la Chambre des représentants a voté cette année pour la défense nationale se monte donc à près de 13 milliards de dollars.

Contre les auteurs d'accaparement

Le « Journal Officiel » publie la loi adoptée par le Conseil des ministres permettant de déférer à la Cour martiale les actes graves d'accaparement qui visent les accapareurs des produits alimentaires.

Ce sont donc seulement ceux que le public dénonce légitimement sous le nom d'« affameurs » qui seront déférés à la Cour martiale.

La répression en matière d'accaparement sera donc aussi sévère et aussi expéditive qu'en matière de crimes et de manœuvres contre l'unité et la sauvegarde de la patrie.

Discours de M. Roosevelt

Dans un discours prononcé au cours d'une cérémonie organisée pour la pose de la première pierre du nouvel aérodrome de Washington, M. Roosevelt a déclaré que l'aviation était « l'arme de plus en plus importante pour l'agresseur comme pour ceux qui combattent pour leur indépendance nationale ».

« Cinquante mille Américains, a-t-il conclu, ont leur licence de pilote et leur nombre s'accroît de 2.000 par mois ; ils ne sont pas tous pilotes militaires, mais ils sont aussi prêts à devenir militaires que les fermiers sous les ordres de Washington l'étaient à devenir des soldats. »

On prévoit que l'aménagement de l'aérodrome de Washington, le plus grand du monde dans son genre, sera achevé pour le 17 décembre.

Base navale américaine

On annonce officiellement que le gouvernement des Etats-Unis va créer à Balboa la plus grande base navale américaine. A cette base seront attachés les plus grands navires de guerre des Etats-Unis, ainsi qu'un certain nombre de sous-marins. On sait que Balboa est la clé du canal de Panama sur le Pacifique.

EN PEU DE MOTS...

— La première flottille des contre-torpilleurs achetés par l'Angleterre aux Etats-Unis est arrivée dans un port britannique. Ces bâtiments étaient montés par des équipages britanniques.

— En Dordogne, près de Montignac, trois enfants de Montignac, âgés de 14 à 16 ans, ont découvert une des plus belles grottes préhistoriques qui soit au monde.

— M. Abraham Schrameck a été interne administrativement, samedi, à Pellevoisin (Indre).

— Une grave affaire de ravitaillement clandestin a été découverte par la sûreté de Marseille qui a procédé à 16 arrestations.

— M. Jean Cassou, conservateur du Musée national d'art moderne, est relevé de ses fonctions.

— Par décret, l'ambassade de France à Bucarest est supprimée et remplacée par une légation.

— Un grand nombre d'électrices anglaises ont demandé la convocation des Chambres aux fins de rechercher les responsabilités de l'échec britannique de Dakar.

Chronique du Lot

AUX FRAISICULTEURS

Pas mal de fraisiculteurs du Lot n'ont pu cette année récupérer tout ou partie du montant de leurs expéditions sur le marché de Paris. Et voici pourquoi :

En juin dernier, au moment où la campagne battait son plein et où la S.N.C.F. assurait la régularité des envois sur le marché parisien, ce fut tout à coup l'invasion, le repliement tragique des populations, l'occupation de la capitale par l'armée allemande et puis la suspension de tout contact et de tout échange entre les deux zones françaises.

Et c'est ainsi que les mandataires ou commissionnaires parisiens dispersés ne purent reprendre contact avec leurs expéditeurs et que les bordereaux restèrent impayés.

Le sympathique président de la Fédération, rentré dans ses foyers après sa démobilisation, a reçu à ce sujet pas mal de doléances et il s'applique avec son dévouement coutumier à résoudre cette difficulté.

C'est ainsi qu'à la suite d'une correspondance, il nous prie d'engager par la voie de la presse tous les fraisiculteurs ayant des bordereaux impayés à lui en envoyer un double avec le montant de la somme qui leur est due et l'adresse de la maison débitrice. Cela dans les débuts d'octobre et au plus tard le 15, mais le plus tôt possible.

Quant le Président aura centralisé ces renseignements, il tentera les démarches nécessaires pour faire rentrer les fonds en souffrance. Il ne s'agit pas, en effet, de discuter de nombreuses maisons qui ne font que subir la loi qu'imposent les conditions de l'armistice en interrompant les relations commerciales entre les deux zones, mais de trouver le moyen de leur permettre de faire les envois de fonds avec l'autorisation des autorités occupantes. C'est là que l'intervention du Président de la Fédération peut devenir utile. Envoyez-lui la copie de vos bordereaux à l'adresse : M. Laurent Fraysse, président de la Fédération des fraisiculteurs à Prayssac (Lot).

D'autre part, le Président, au cours de son enquête, a pu constater le découragement d'un certain nombre de fraisiculteurs qui, craignant pour l'an prochain des ventes incertaines, se proposent d'arracher leurs plantations. Ce serait une grosse erreur et il tient à les mettre en garde, car il faut espérer que l'an prochain la Société des Chemins de fer, débarrassée du gros travail de rapatriement des réfugiés, disposera des expéditions normales. Et puis il peut s'ouvrir d'autres horizons, car on pressent déjà que des distilleries feront des offres très intéressantes. Par conséquent, arracher en ce moment les plantations serait une folie que l'on pourrait bien regretter à la prochaine campagne fraisicole.

Ernest LAFON.

LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES

L'autorité militaire vient de reprendre le contrôle de la circulation automobile. On a réduit de 10 à 1, affirmé-t-on, le nombre des véhicules à circuler, mais il importe qu'aucun ne circule inutilement.

A cet effet, une surveillance est établie à ces carrefours, la gendarmerie filtre les automobilistes et est sans pitié pour tous ceux qui ne s'en tiennent pas aux instructions données.

L'attribution des autorisations a été faite en fonction de la population des cantons et communes et de leurs besoins ; à tous les carrefours, la gendarmerie filtre les automobilistes et est sans pitié pour tous ceux qui ne s'en tiennent pas aux instructions données.

Indiquons, d'autre part, que par ordre de priorité, les véhicules ont été attribués aux industriels, aux services publics de transport de voyageurs et marchandises, aux commerces de vins, de pommes de terre et grains, de bois et de charbons, et aux importantes exploitations agricoles.

Les autres véhicules ont été répartis entre toutes les entreprises concourant au ravitaillement général, à l'économie nationale ou à l'agriculture.

Somme toute, les véhicules, à cette époque, ne doivent être utilisés que dans le but précis de leur destination. Ce serait, en effet, vraiment incompréhensible qu'alors que des gens sont dans l'impossibilité de circuler, d'autres utilisent leur autorisation à des fins autres que celles pour lesquelles elle leur a été attribuée.

A la Préfecture du Rhône

Notre excellent compatriote M. Edouard Dauliac, conservateur des Hypothèques à Châteauroix, est nommé secrétaire général de la préfecture du Rhône.

M. Edouard Dauliac, ancien maire et conseiller d'arrondissement de Gourdon, compte de très nombreuses et vives sympathies dans notre région, où la nomination dont il vient d'être l'objet a été très chaleureusement accueillie. Nous lui adressons nos vives félicitations.

PERMIS DE CHASSE

En raison de la date rapprochée d'ouverture de la chasse, les chasseurs sont invités à présenter, sans retard, leur demande à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, afin de pouvoir être en possession de leur permis de chasse au moment de l'ouverture.

Il est rappelé que cette demande doit être établie sur feuille timbrée à 6 fr. ; elle doit comporter l'état-civil et le signalement du pétitionnaire (ne pas oublier de mentionner très exactement l'âge et joindre, si possible, l'ancien permis) ; elle doit, en outre, être revêtue de l'avis du Maire et être accompagnée de la quittance délivrée par le percepteur du domicile ou de la résidence du demandeur.

Ces quittances doivent être de 214 francs 40 pour les permis généraux et de 50 fr. 80 pour les permis départementaux.

La durée de validité des permis délivrés pour la campagne 1939-1940 ne saurait être prorogée gratuitement ; toutefois, les quittances de l'an dernier sont valables, quelle que soit la date de leur délivrance.

D'autre part, tout mineur de 16 à 21 ans doit joindre à sa demande de permis de chasse l'autorisation de son père ou de son tuteur, dûment signée et légalisée.

Les mineurs âgés de moins de 16 ans ne peuvent obtenir un permis de chasse.

Toute demande de permis de chasse présentée par un étranger devra porter le numéro de la carte d'identité de cet étranger, et mentionner la Préfecture qui a délivré cette carte. Il est précisé enfin qu'aucun permis ne sera délivré directement aux intéressés par la Préfecture. Les chasseurs devront retirer leur permis de chasse à la mairie où ils auront déposé leur demande.

MM. les Maires des communes des arrondissements de Figeac et Gourdon devront adresser les demandes de permis dont ils seront saisis à MM. les Sous-Préfets MM. les Maires de l'arrondissement de Cahors devront adresser ces demandes à la Préfecture.

MM. les Maires sont priés de bien vouloir retourner d'urgence, à la Préfecture, les bordereaux d'envoi de permis de chasse, au fur et à mesure de leur réception.

Au cas où des permis seraient adressés par erreur dans des communes où les titulaires ne sont pas domiciliés, ces permis devront être retournés à l'autorité administrative qui les a délivrés. Il est recommandé à MM. les Maires d'épingler très soigneusement chaque demande de permis de chasse à la quittance correspondante et à l'ancien permis, au cas de renouvellement.

LES ARTISANS DU LOT

L'Artisanat familial du Lot a tenu sa première réunion d'après-guerre le jeudi 19 septembre.

Les artisans présents, après avoir nommé le bureau, ont décidé de se constituer en syndicats ou sections professionnelles qui se réuniront toutes les semaines pour examiner les affaires courantes et grouper les demandes de matières premières qui ne peuvent être transmises que par les groupements professionnels.

Les artisans non adhérents encore à l'Artisanat familial qui, de ce fait, ne recevront pas de convocations, sont cordialement invités à ces réunions qui se tiendront au Siège de la Chambre des Métiers, 18, rue Brives, à 20 h. 30 aux jours ci-dessous :

le mardi 1^{er} octobre et les mardis suivants les mécaniciens et les tailleurs ; le mercredi 2 octobre et tous les mercredis les menuisiers, les charpentiers, les maçons et les plâtriers ;

le jeudi 3 octobre et tous les jeudis les peintres, les serruriers, les plombiers sanitaires et les électriciens ;

le vendredi 4 octobre et tous les vendredis les blanchisseuses, les teinturiers et les charcutiers et bouchers et boulangers.

AUX INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce du Lot communique :

La Manufacture Nationale d'Armes de Tulle fait connaître aux industriels et commerçants dont les approvisionnements sont rendus difficiles dans les circonstances actuelles, que son outillage lui permet d'exécuter rapidement, et dans de bonnes conditions, toutes commandes concernant les articles suivants :

Disponibles, sauf épuisement momentané des stocks : Vis à métaux, vis à bois, boulons et écrous, tournevis, clés à molette, forêts, mandrins, étaux, pioches, brouettes, marteaux, masses.

Pour livraison sous deux à quatre semaines : Clavettes et accessoires pour vélos, rondelles, alésoirs, clés anglaises, trusquins, fraises, comparateurs, tocs et accessoires de tours et de machines-outils, appareillages, serre-câbles, hâches, serpes, forges portatives, coins à refendre, hancs.

La Manufacture Nationale d'Armes de Tulle peut aussi assurer toute fabrication comportant des travaux de mécanique de précision, de moyenne mécanique courante (fraisage, alésage, décolletage, rectification, etc...), d'outillage et de phosphatation.

Nos Echos

Bien organisé.

Il est plus agréable d'avoir à exprimer des compliments que des blâmes et nous avons plaisir à reconnaître que le service de distribution des cartes d'alimentation a très bien fonctionné, à Cahors.

Toutes les salles du premier étant occupées, il avait été organisé dans une salle du second étage, suivant une méthode pratique et rationnelle, avec un nombre suffisant d'employés pour réduire au minimum l'attente des habitants. Ces employés y ont apporté le plus actif empressement.

Il fallait aller vite car les cartes étaient arrivées de Vichy trop tard pour qu'on eût le temps de faire plus de deux séances de distribution. Donc on s'y est mis et avec de la méthode et de l'activité on y est tout de même parvenu.

Quant aux habitants, accoutumés à présent à prendre la file et à attendre leur tour, ils ont observé d'eux-mêmes une discipline qui a facilité les choses et qui était assez inhabituelle à nos concitoyens.

A l'expérience, on s'aperçoit qu'il n'y a rien de moins gênant que l'ordre et la discipline, lesquels sont au contraire

profitables à tous. Ah ! si le peuple français, au lieu d'écouter les boniments des faiseurs de désordre, s'y était plié à temps, que de malheurs il se serait épargnés !

On rentre.

Elle n'est pas gaie, cette année, la rentrée des classes dans nos lycées. On ne voit pas, comme les années précédentes, les files de paquets, le papa, la maman et la petite sœur accompagnant le jeune lycéen un peu déconcerté par ce passage, toujours désagréable, des vacances au travail.

On ne stationne pas en groupes animés devant la porte du lycée tandis que les camarades de l'an passé se retrouvent et renouent connaissance.

Pas d'animation ! Pas de conversations bruyantes ! Une gravité qui efface les sourires et retient les exubérances de la petite enfance, qui fut pendant un an le domaine des majors et des infirmières, est rendu aux internes qui mangent sans bruit au réfectoire et rejoignent ensuite silencieusement leur dortoir.

De terribles choses se sont passées depuis la dernière rentrée !

Si c'est possible !

Des peines frapperont dorénavant ceux-là qui trafiquent des restrictions, si l'on peut dire.

Nous attendions tous cette décision.

Quand je dis « tous », je parle des honnêtes gens, et par honnêtes gens j'entends ceux qui se soumettent docilement à la règle ; ceux qui ne truquent pas, qui font la « queue » devant le crémier pour obtenir ou ne pas obtenir un morceau de beurre. Il y avait vraiment encore trop de malins, de débrouillards, de gens qui, à tout prix, voulaient « passer à travers ».

Les commerçants ont des amis de longue date. On ne peut pas les empêcher d'en avoir. Mais il ne faut pas que l'amitié remplace les tickets d'alimentation. Ou alors il n'y aurait que les amis des commerçants qui pourraient s'offrir les douceurs qui nous sont interdites, à nous, qui n'avons point d'amis « dans l'alimentation ».

Mais ce qu'il y a de plus grave encore dans les irrégularités que le Gouvernement entend faire cesser, ce sont les ventes clandestines de denrées, les trafiquants qui prennent ou ne saisit ou de l'huile, du savon, du café, et qui vous les font proposer par des intermédiaires infiniment discrets en ces termes : « Moi, personnellement, je n'en ai pas, mais je connais quelqu'un qui pourrait vous en procurer. Seulement il faudrait le payer le prix ».

Ces petits marchés se concluent ordinairement devant le zinc des bars, avec toutes sortes de complicités. La nouvelle législation, espérons-le, y mettra fin, la peur des coups étant ordinairement le commencement de la sagesse.

Que voulez-vous, c'est embêtant, mais c'est ainsi : il faut que les privations soient pour tous ou alors nous retomberions dans la faveur, le passe-droit qui caractérisèrent la « République des Camarades » aujourd'hui défunte.

Le jour sans doute arrivé où l'égalité, enfin descendue de ses frontons architecturaux, sera parmi nous, un grand pas sera fait dans la rénovation nationale. Il est dommage que cette égalité commence à propos de la misère, mais nous n'y pouvons rien, il est trop tard pour qu'il en soit autrement.

Nous supporterons les dures disciplines et les restrictions sévères auxquelles on nous soumet si nous sommes soutenus par cette pensée qu'elles sont pour tout le monde, que nul n'y échappe et que petits et grands, gros et maigres, riches et pauvres fraternisent dans la même infortune.

Chacun dans son ennui envoie un autre jour
qui se plaint comme lui
dit André Chénier. Le poète a raison. Mais il faut justement que chacun de nous n'envie personne — si toutefois c'est possible.
PAN.

POUR AVOIR LES CARTES DE PRIORITE

Le Secrétariat général à la Famille et à la Santé communique :

« Les cartes de priorité instituées par la Loi du 14 août 1940 seront établies et distribuées dans quelques jours. »

« Les intéressés devront se présenter dans les Mairies du lieu de domicile, munies d'une photographie, de leur livret de famille et d'un certificat de vie ou de résidence des enfants. »

« Il est rappelé que du fait qu'elles sont munies d'une photographie, les cartes ne peuvent être utilisées que par la titulaire en personne, à l'exclusion de tout mandataire. Toute infraction sera réprimée avec la plus grande sévérité, et toute fraude constatée entraînera le retrait immédiat de la carte, et cela dans l'intérêt même des mères de famille. »

« La priorité est donnée de droit dans tous les magasins et à tous les guichets des services publics. Elle ne doit être refusée sous aucun prétexte et sera assurée, le cas échéant, par les agents de la force publique. »

« Il est rappelé que cette priorité absolue est un strict devoir de la collectivité envers les mères de famille, qui ne peuvent laisser seuls leurs enfants à la maison pendant les longues heures d'attente dans les magasins ou guichets des services publics. »

« De même qu'aucun abus de la carte ne sera toléré, aucune protestation de la part du public ne sera admise dans les lieux de stationnement sous peine de l'expulsion immédiate. »

« Les titulaires de la carte, à qui ce droit de priorité absolue serait contesté, devront le signaler avec précision de lieu, date, etc., au Secrétariat Général de la Famille, Hôtel des Célestins, Vichy, pour la zone libre, et 7, rue de Tilsitt, à Paris, pour la zone occupée. »

RELATIONS FERROVIAIRES LIBOS-CAHORS

La Chambre de Commerce du Lot est heureuse de porter à la connaissance du public la lettre suivante qu'elle vient de recevoir de la S.N.C.F. :

Monsieur le Président, Par votre lettre du 3 septembre vous avez bien voulu me signaler les doléances des habitants de la basse-vallée du Lot (Libos-Cahors) au sujet des trains de voyageurs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à dater du 6 octobre le service sera assuré de la façon suivante sur cette section :

Cahors, départ : 6 h. 58 ; Libos, arrivée : 11 h. 43.

Cahors, départ : 17 h. 50 ; Libos, arrivée : 19 h. 30.

Libos, départ : 8 h. 36 ; Cahors, arrivée : 10 h. 15.

Libos, départ : 12 h. 21 ; Cahors, arrivée : 17 h. 25.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc. — L'Inspecteur du Trafic.

La Chambre de Commerce rend hommage à la bonne volonté montrée par la S.N.C.F. qui a ainsi permis d'améliorer les relations de la basse-vallée du Lot avec Cahors.

UN ENERGIQUE

Dimanche, la police était prévenue vers 13 heures qu'un militaire faisait du scandale dans un restaurant rue Nationale.

L'agent Marcouly s'y rendait aussitôt et le ramenait avec peine au poste de police, où en arrivant il insulta et menaça les agents.

Puis, tout à coup, l'énergumène nommé Henri Mougeotte, 32 ans, mobilisé à Cahors, s'attaqua à des agents arrivés au poste et les frappait à coups de poings et de pieds, leur causant quelques blessures. Ils eurent toutes les peines à le maîtriser.

Il a été déferé à l'autorité militaire et sera poursuivi pour rébellion, coups et blessures à agents de la force publique et outrages.

Les agents victimes de l'énergumène sont MM. Marcouly, Bauchet, blessés à la tête, et Delbos, blessé à la lèvre inférieure. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

EDEN

Mercredi 2, jeudi 3, samedi 5 et dimanche 6 octobre, en soirée. Dimanche, matinée.

Un chef-d'œuvre d'évocation pittoresque, dans lequel Claudette Colbert ne se montre pas inférieure à la magnifique interprétation de l'inoubliable Réjane.

ZAZA

avec Claudette Colbert et Herbert Marshall.

En complément : Vie facile, comédie.

Feuilleton du « Journal du Lot » 62

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Doucement, Orane vint vers son compagnon et lui toucha l'épaule :

— Ruitz, je vous demande pardon pour ma mère, je suis certaine qu'elle n'a pas voulu vous offenser... Je suppose que c'était pour être plus sûre que sa lettre m'arriverait... Et même, si c'était pour une autre raison, il ne faudrait pas lui en vouloir : l'accouplement du nom de la femme à celui du mari est une vieille coutume française... un peu bourgeoise, peut-être ! Je prierais mes parents de ne plus en user...

— Oh ! laissez ! riposta-t-il avec un sourire d'orgueilleux mépris. Si vous saviez comme tout ceci compte peu... comme il est impossible de m'atteindre par là !

Orane soupira. Il lui semblait qu'entre son mari et elle, un grand fossé s'était creusé en quelques minutes.

Tout attristée, elle recula, et, machinalement, elle se mit à ranger des journaux épars dans la pièce.

POUR LA SECURITE PUBLIQUE

Maintenant que la circulation a bien diminué à Cahors, il semble qu'il sera facile de faire respecter les arrêtés qui tendent à la régler.

En effet, dès la tombée de la nuit et durant toute la soirée, dans la plupart des artères qui, toutes, ne profitent pas de la lumière d'une lampe électrique, c'est un va-et-vient de cyclistes dont la bicyclette n'est pas éclairée.

Et, presque chaque soir, des accidents se produisent. Samedi soir, rue Frédéric-Suisse, deux personnes ont été heurtées et renversées ; dimanche soir, à 20 heures, une brave femme et son enfant, âgé de 7 ans, qui suivaient le long du lycée les Allées-Fénelon, ont été projetés sur le trottoir et contusionnés, par deux cyclistes.

Dans la même soirée, un passant a été renversé, rue de la Préfecture.

Inutile de dire que les auteurs de ces accidents s'empressent de déguerpier sans daigner porter secours à leurs victimes.

Il est temps de rappeler les cyclistes au respect des règlements ; dans tous les cas, nous croyons savoir qu'une surveillance active va être faite et tant pis pour les délinquants ! La sécurité des passants doit être assurée.

L. B.

BEL HOMMAGE BIEN MERITE

M. Cockempot n'était pas resté très longtemps dans le Lot. Assez tout de même pour y laisser le souvenir d'un Inspecteur d'académie qui avait, lui, le sentiment de ses devoirs, de ses responsabilités autant que celui d'un homme de caractère et de cœur.

Il l'a prouvé par sa courageuse attitude à Evreux, où il fut nommé en quittant Cahors. Elle vient d'être sanctionnée par la belle citation suivante que lui a décernée le gouvernement et que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Excellent administrateur, animé d'un noble sentiment de son devoir et d'un dévouement total à ses fonctions. Est demeuré à son poste lors de l'avance allemande dans la région de la Basse-Seine. A donné un magnifique exemple de calme et de sang-froid, de courage et d'abnégation en continuant à assurer le fonctionnement de ses services. »

« A été tué le 7 juin 1940, alors qu'il se rendait à la Préfecture sous un violent bombardement. »

Le citoyen, chez lui, était digne du fonctionnaire. Nous nous inclinons avec respect devant sa mémoire et nous assurons sa famille que nous nous associons de tout cœur à son deuil comme à sa fierté.

AUTORISATION DE CIRCULER

Le Maire de Cahors croit devoir informer les titulaires d'autorisations de circuler que la question du permis et la question du contingent d'essence ne sont nullement liées. La délivrance du permis est une chose, l'attribution d'essence une autre.

Les bons d'essence ne pourront donc être accordés que dans l'intérêt général.

Ecole de Musique

Les Cours et Leçons de l'Ecole de Musique, 11, bd Gambetta, reprendront le jeudi 3 octobre avec la collaboration de M. Jean Nouyrit, de l'Opéra et des Concerts Pasdeloup.

Les trons de l'église étaient vidés

M. Mata, curé de Souillac, voulant prélever l'argent déposé dans les trons de l'église, s'est aperçu qu'ils avaient été fracturés et vidés de leur contenu. Une somme de 250 francs environ aurait été volée. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Bicyclette retrouvée

Nous avons signalé que le jeune Fargues avait eu le regret de ne pas retrouver sa bicyclette qu'il avait laissée en stationnement devant l'établissement St-Gabriel. La bicyclette a été retrouvée dans le jardin de M. le docteur Mendaillon où elle avait été remise, probablement, par un facétieux camarade du jeune Fargues.

Trouvailles

Il a été trouvé : un portemonnaie par M. Bonnavé ; une somme d'argent par Mlle Lagarde ; une valise par M. Bor ; un petit imperméable par M. Lané ; un petit portefeuille contenant une somme par Mlle Sigenc ; un portefeuille par M. Vanacher ; une montre-bracelet par Mme Restes ; une ceinture de dame par M. Brunet ; une montre par Mlle Gousse.

PALAIS DES FETES

Mardi 1^{er}, mercredi 2, jeudi 3, samedi 5, dimanche 6 octobre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films. Gary Cooper, Merle Oberon, dans

MADAME ET SON COWBOY

En complément : Paradis pour deux.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors se réunira vendredi, 4 octobre prochain, à 20 h. 30 dans la salle habituelle des séances.

Rapatriement des réfugiés

Un train de « ramassage » des réfugiés de la zone occupée non interdite partira de Cahors, mardi 8 octobre, à destination de tous les départements de la zone occupée non interdite.

Rassemblement dans la cour de la Gare à 13 h. 30.

Les réfugiés hébergés à Cahors sont invités à se faire inscrire à la Mairie de toute urgence.

Retrait des certificats de rapatriement samedi 5 octobre.

Rapatriement des militaires démobilisés sur place

Les militaires de la zone occupée non interdite qui, avant l'arrivée du travail, sont fait démobiliser sur place pourront, s'ils le désirent, être rapatriés incessamment aux frais de l'Etat.

Les démobilisés répondant à cette condition et résidant actuellement à Cahors sont invités à venir se faire inscrire à la Mairie de toute urgence.

Paiement des Allocations aux réfugiés

Le mercredi, 2 octobre, de 1 à 1.000 ; le jeudi, 3 octobre, de 1.001 au dernier.

Paiement des Allocations militaires

Le mercredi, 2 octobre, de 1 à 1.000 ; le jeudi, 3 octobre, de 1.001 au dernier.

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Coup de pied de bœuf. — M. Emile Ausset, maréchal-ferrant, occupé à ferrer un bœuf, a reçu de cet animal un coup de pied qui lui a brisé plusieurs côtes.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Valprionde

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Jaubert, décédé à l'âge de 67 ans.

M. Jaubert, qui était un ancien combattant, ne comptait que des sympathies dans notre commune. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvait une délégation de la section cantonale des anciens combattants.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

Arrondissement de Figeac

Figeac

Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote, M. Henri Fontanges, vient d'être reçu à la licence en droit avec mention bien devant la Faculté de droit de Toulouse. Nous lui adressons, ainsi qu'à son père, le distingué avocat près le tribunal de première instance de notre ville, nos meilleures félicitations.

Basket-ball. — Une équipe de basket-ball vient de se former à Figeac. Les jeunes gens désireux de pratiquer ce sport sont invités à assister aux réunions qui se tiennent chaque lundi soir, à 20 h. 15, au siège, place de la Halle.

Les équipes régionales sont priées de se faire connaître à l'adresse suivante : Basket-Club figeacois, 2, place Vidal, Figeac, afin de conclure des rencontres pour la saison.

Tribunal correctionnel. — Audience du 24 septembre. — M. Debrun préside assisté de MM. Carravon et Gary, juges. Ministère public : M. Guyon.

M. Antoine D., fabricant de conserves, poursuivi pour tromperie sur la qualité de la marchandise, est condamné à 50 fr. d'amende, aux dépens et au maximum de la contrainte par corps.

Une collision est survenue sur la route d'Aynac à St-Céré entre les voitures de M. Paul Ayroles, industriel à St-Céré, et Lepêtre, marchand forain. Le tribunal, après délibéré, relaxe M. Paul Ayroles et condamne Lepêtre aux frais et aux dépens.

Une grave collision est survenue le 23 juillet 1939 entre un automobiliste et un cycliste. Il en résulte de fort graves blessures pour ce dernier. M. Faugères se porte partie civile pour M. Puech et demande 10.000 fr. M. Bordeneuve assiste M. Recours, industriel de Villeneuve-sur-Lot. Le tribunal condamne Recours à 50 fr. d'amende, aux frais et accorde une indemnité de 5.000 fr. et commet MM. les docteurs Delclaux, Darnès et Santerres pour déterminer les suites des blessures.

et ça leur évitera la peine d'user de leur nom pour soutenir le mien !

Ceci dit, il regagna sa chambre, dont il fit légèrement claquer la porte derrière lui, si bien qu'il ne vit pas le visage décomposé d'Orane, ni ses yeux soudain remplis de larmes.

Restée seule, la jeune femme prit la carte de Ruitz et, à travers ses pleurs, elle lut le libellé avec un peu d'étonnement :

Miguel Ruitz de Plata.

Elle ne se rappelait pas avoir jamais entendu prononcer ce nom devant elle ; il avait bien dû, cependant, figurer sur son acte de mariage ? Il est vrai qu'elle était si troublée, ce jour-là, qu'elle n'avait guère fait attention aux mots prononcés lors des épousailles. Par la suite, Ruitz ne lui avait pas confié ce papier d'état civil qui pouvait, disait-il, être plus compromettant pour elle qu'utile...

Il y avait aussi la réticence de l'attaché d'ambassade à propos de l'aviateur qui avait changé de personnalité.

Quoi qu'il en eût été alors, c'était bien la première fois qu'elle lisait en entier le nom de son mari.

En temps ordinaire, elle eût été contente de cette découverte qui situait le jeune homme dans un milieu compatible avec les idées de M. Le Cadron. Mais, pour le moment, la pauvre ne voyait que l'état d'exaspération où était Ruitz.

M. B. de Sousseyrac, a barré la route à un automobiliste à l'aide de son camion. Le tribunal condamne B. à 50 fr. d'amende.

M. Ernest Delpech, 45 ans, charcutier à St-Céré, comparait pour propos défaitistes, Défenseur : M. Faugères. Le tribunal, le faisant bénéficier du doute, le relaxe purement et simplement.

Mmes Victorine Lacombe et Octavie Piquet, épouse Pancou, se sont portés des coups réciproques. Le tribunal condamne Mme Lacombe à 10 fr. d'amende et l'agresseur à 25 fr. de solidarité pour les dépens.

Mme Alice Wolloms, 36 ans, infirmière, et Albert Chum, tous deux sujets britanniques, n'ont pas de papiers en règle. Le tribunal les condamne à 25 fr. d'amende et les fait bénéficier de la loi de sursis.

Jean C., 62 ans, pour n'avoir pas su attendre l'ouverture de la chasse, se voit condamner à 100 fr. d'amende, 200 fr. pour la remise de l'arme et au prix du permis général.

Une affaire de vol de fourniture de l'Etat est renvoyée à la prochaine audience.

M. Jean V., représentant de commerce, est inculpé de non déclaration d'armes prohibées. M. Faugères plaide des circonstances atténuantes. V. est condamné à 50 fr. d'amende et à la confiscation de l'arme.

Une hôtelière, poursuivie pour défaut d'affichage, malgré l'intervention de M. Faugères, se voit condamner à 50 fr. d'amende.

A la suite d'un procès-verbal contre inconnu le tribunal ordonne la confiscation d'engins de pêche.

Une affaire de vol commis par une mineure a été jugée en chambre de conseil. Le tribunal, considérant qu'elle a agi sans discernement, relaxe la prévenue.

Certificat d'études. — Les épreuves du certificat d'études primaires, section réservée aux candidats qui n'ont pu se présenter à la section normale par suite des faits de guerre, auront lieu le jeudi 26 septembre, à l'école de filles de Figeac. Appel des candidats à 7 heures 30.

Pour la recherche des prisonniers ou disparus. — Le centre national d'information sur les prisonniers de guerre vient de faire éditer une carte-demande pour la recherche des militaires disparus ou prisonniers qu'il serait désirable que le public puisse se procurer dans le commerce.

En conséquence, les imprimeurs et libraires qui voudraient se charger de l'impression et de la mise en vente de ces cartes sont avisés qu'ils peuvent aller en consulter le modèle à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Cajarc

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Marie Calmette, une doyenne de Cajarc, décédée à l'âge de 90 ans. Elle était la mère de M. Calmette, le sympathique propriétaire de l'Hôtel Moderne, auquel nous adressons ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

Marcihaac

Au Champ d'honneur. — Le 28 septembre, a été célébré, en l'église de Marcihaac, un service religieux à la mémoire de Louis Delbos, soldat de l'infanterie coloniale, mort au Champ d'honneur. Le catafalque était recouvert du drapeau tricolore. M. Pradines, Maire, les jeunes gens de la commune, et un grand nombre de personnes assistaient à la cérémonie. La France et une famille endeuillée recevaient ainsi le douloureux hommage d'une population présente au Sacrifice.

Nous nous inclinons avec une émotion profonde devant la douleur de Mme et M. Léon Delbos, dont le disparu était l'unique enfant.

Puybrun

A l'Union sportive. — A la suite de la réunion tenue le 18 septembre, les membres de l'U.S.P., après avoir procédé à l'élection du bureau pour la saison prochaine, ont décidé la constitution d'une équipe de football association. Les dirigeants de l'U.S.P., considérant qu'il est indispensable de fournir à la jeunesse des distractions saines et variées, ont prévu, pour l'année 1941, la formation d'équipes de basket-ball, athlétisme.

L'U.S.P. compte sur son fidèle public et ses anciens membres honoraires qui ne manqueront certainement pas de lui manifester généreusement leur sympathie.

« J'avais les pieds enflés et ne pouvais marcher... »

«...tellement je souffrais ; j'ai essayé le Gandol et les personnes qui m'ont vu sont étonnées de la transformation que j'ai éprouvée. On ne me reconnaît plus, aussi depuis un an je ne cesse de conseiller le Gandol à mes amis atteints de rhumatismes et tous en sont très contents. (Cas de : Mme Pignot, 13, rue des Laines, Sannois, S.-et-O.). La cure de Gandol, 14 Frs 60. Ttes Phies.

Un peu de gêne passa sur le visage de l'homme. Il vint vers sa femme et, docement, lui prit les mains.

— Je suis une brute ! Pardonnez-moi, Orane.

— Si vous n'êtes pas fâché, Ruitz, mon chagrin est fini, car j'étais surtout navrée que les miens fussent la cause de votre mécontentement ; cette maudite enveloppe... Ma mère n'a pas pensé à mal, je vous l'assure.

— N'en parlons plus, señora. Et si vous voulez me faire plaisir, appelez-moi Miguel, désormais... De vous à moi, ce sera plus doux, plus intime ! — C'est entendu !

Et, un peu embarrassée : — Ce nom ?... ce nom en son entier, il a été prononcé à Barcelone, le jour de... du mariage ?

— Oui, parfaitement ! — Je ne m'en souvenais plus.

— Je crois que vous étiez très troublée...

Il s'arrêta et, devenu grave, il recitiffa :

— Nous étions très troublés... l'heure était terriblement angoissante !

— Oui, vous risquiez beaucoup de me sauver.

— Nous risquions tous les deux.

— Je n'oublierai jamais... et je me demande, Miguel, si je vous ai assez remercié de ce que vous avez fait pour moi ce jour-là.

— Ne me remerciez pas... Je crois... oui, j'y ai pensé bien souvent depuis... Il faut que vous sachiez cela, Orane ; je n'ai pas été libre d'agir autrement...

Arrondissement de Gourdon

Ginouillac

Croix de guerre. — Notre excellent compatriote M. Louis Courtiol, propriétaire à Laborie-de-Monet, vient d'être décoré de la croix de guerre avec écharpe.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Gramat

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de Jacques Souilhé, quatrième enfant de Mme et M. Souilhé, place de la Halle, à Gramat.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Labastide-Murat

A la Poste. — M. Castelnaud Pierre, notre sympathique et estimé facteur des postes, qui avait sollicité sa retraite, il y a plusieurs mois, vient d'obtenir satisfaction par application de la loi du 1^{er} septembre 1940.

Nous souhaitons à M. Castelnaud, qui est un ancien combattant de la guerre 1914-1918, de bénéficier longtemps et en bonne santé de sa retraite.

Salviac

A la justice de paix. — Suivant décret paru au « Journal Officiel », M. Gary, juge au tribunal de Cahors, est nommé juge résident à Gourdon avec attribution des justices de paix de Gourdon et de Salviac remplaçant M. Bussière, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gary remplira les susdites fonctions jusqu'au retour de M. l'intendant militaire M. Caimjéno-Course, prisonnier en Allemagne.

Nous lui présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Naissance. — Nous signalons la naissance d'un gros bébé qui a été prénommé Monique, chez les époux Cancés, gendarme à Salviac. Nos compliments aux heureux parents.

Une bonne nouvelle pour les planteurs. — Les planteurs de tabac réclamaient depuis longtemps dans leurs congrès l'utilisation d'un pourcentage plus important de tabac indigène dans la fabrication du « Caporal » et du Maryland.

Désormais, pour des raisons d'importation la proportion du mélange du tabac français avec le tabac étranger est augmentée.

En effet, il y aura dorénavant, 60 0/0 de tabac français, au lieu de 40 0/0, dans la fabrication dudit tabac.

Tous les planteurs apprendront cette nouvelle avec plaisir.

Sarracaz

Don. — M. Person, de Paris, réfugié à l'Hôpital-Saint-Jean, a fait don au bureau de bienfaisance d'une somme de 1.200 francs.

Au nom des pauvres, des remerciements sincères ont été adressés au généreux donateur.

Souillac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette, qui a été prénommée Ginette, chez les époux Cazenave. C'est leur troisième enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Vayrac

Tragique accident. — Le jeune André Roudayre, 14 ans, tripiier, employé avec son père aux abattoirs, était occupé à transporter du fumier. Lorsque, perdant l'équilibre, il glissa et tomba dans une fosse à purin de deux mètres de profondeur.

Intrigué par l'absence prolongée de son fils, M. Roudayre se